



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
lundi 7 octobre 2019 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mme Chantal Lebel, conseillère
MM. Lucien Leblanc, conseiller
Francis Levesque, conseiller
Bertrand Breton, conseiller
David Ferguson, conseiller

Était absent : MM. Roger McGrath, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. François Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2019 - 10 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Hydro Québec – Installation nouveaux éclairages publics
4. MTQ Fermeture chemin Sillars
5. Caisse Desjardins – Signatures autorisées
6. MRC Avignon - aide financière étude optimisation services incendie
7. Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – inspection municipale
8. Programmation TECQ
9. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le lundi 7 octobre 2019
soit accepté tel que présenté.

2019 - 10 - 002 Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

2019 - 10 - 003 Hydro Québec – Installation nouveaux éclairages publics

L'installation de 3 nouveaux luminaires prévus entraînant des frais supplémentaires ne seront pas installés cette année.

Résolution n° 2019 - 10 - 004 MTQ Fermeture chemin Sillars

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Transports du Québec de fermer l'entrée Ouest du chemin Sillars durant les travaux effectués sur la route 132 à cette hauteur ;

CONSIDÉRANT la sécurité des usagers de la route 132 et celle des usagers du chemin Sillars durant ces travaux ;

CONSIDÉRANT la configuration de la route de déviation, l'installation et la coordination des feux de signalisation et les exigences en regard de l'entretien hivernal de ce secteur ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est donne son accord au ministère des Transports du Québec pour la fermeture temporaire de l'entrée Ouest du chemin Sillars pour la durée des travaux prévus sur la route 132.

Résolution n° 2019 - 10 - 005 Caisse Desjardins – Signatures autorisées

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE M. David Ferguson, pro-maire, et Mme Chantal Lebel, conseillère municipale soient désignés comme personnes ayant pouvoir de signature pour les transactions effectuées sur le compte de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée de la Matapédia en cosignature avec M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier.

QUE Mme Brigitte Kenny soit retirée de la liste des personnes ayant pouvoir de signature au nom de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est auprès de la Caisse Desjardins de la vallée de la Matapédia.

Résolution n° 2019 - 10 - 006 MRC Avignon - aide financière étude optimisation services incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Maria, Carleton-sur-Mer, Nouvelle, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François d'Assise et l'Ascension-de-Patapédia désirent présenter un projet de diagnostic et d'étude de scénarios pour l'optimisation des services de sécurité incendie sur le territoire dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon a proposé d'assumer les coûts relatifs à ce projet qui ne seront pas couverts par l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est s'engage à participer au projet de diagnostic et d'étude de scénarios pour l'optimisation des services de sécurité incendie sur le territoire et à mettre à disposition ses ressources pour collaborer à ce projet ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

QUE le conseil accepte la proposition de la MRC Avignon d'agir à titre d'organisme responsable du projet et d'assumer les coûts relatifs à ce projet.

Résolution n° 2019 - 10 - 007 Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – inspection municipale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est a pris connaissance du guide de l’Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d’Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Saint-André-de-Restigouche, Matapédia, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d’Assise et L’Ascension-de-Patapédia désirent présenter un projet d’inspection municipale régionalisée dans le cadre de l’aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est s’engage à participer au projet d’inspection municipale régionalisée et d’assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l’Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia organisme responsable du projet.

Résolution n° 2019 - 10 - 008 Programmation TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle ;

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

- QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Résolution n° **2019 - 10 - 009** **Levée de l'assemblée**

À 19h15, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
Secrétaire-trésorier